

Gouvernement du Québec

Décret 898-97, 9 juillet 1997

CONCERNANT la composition de la délégation du Québec à la 38^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à St-Andrews (Nouveau-Brunswick), du 6 au 8 août 1997

ATTENDU QUE les premiers ministres des provinces tiendront leur 38^e Conférence annuelle à St-Andrews (Nouveau-Brunswick), du 6 au 8 août 1997;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale doit être constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du premier ministre et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la 38^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à St-Andrews (Nouveau-Brunswick), du 6 au 8 août 1997;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

- M. Jacques Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Hubert Thibault, chef de cabinet du premier ministre;
- M^{me} Marthe Lawrence, attachée de presse du premier ministre;
- M. Jean-François Lisée, conseiller du premier ministre;
- M. Thierry Audin, attaché au premier ministre;
- M^{me} Esther Gaudreault, directrice de cabinet adjointe du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Michel Boivin, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Gilbert Charland, secrétaire adjoint au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M^{me} Line Gagné, secrétaire adjointe au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Camille Horth, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Yves Castonguay, directeur a.i. au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Paul Vécès, directeur a.i. au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M^{me} Andrée-Anne Godbout, conseillère au Service des communications du ministère du Conseil exécutif;

- M^{me} Annie Pineault, agente de secrétariat au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- une agente de secrétariat.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28237

Gouvernement du Québec

Décret 900-97, 9 juillet 1997

CONCERNANT la nomination de monsieur Luc Bessette comme président de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

ATTENDU QU'en vertu de l'article 138 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10), modifiée par la Loi concernant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite (1996, c. 53), la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est sous la direction d'un président nommé par le gouvernement pour une période n'excedant pas 5 ans après consultation auprès des syndicats et associations mentionnés à l'article 164 et auprès des associations qui sont représentées au sein du Comité de retraite visé à l'article 173.1;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 142 de cette loi, le gouvernement fixe la rémunération ainsi que les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

ATTENDU QUE monsieur Michel Sanschagrin a été nommé de nouveau président de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances par le décret 125-91 du 6 février 1991, qu'il a démissionné de ses fonctions avec prise d'effet le 21 juillet 1997 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE la consultation prévue par la loi a été effectuée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor:

QUE monsieur Luc Bessette, directeur général du Bureau de la statistique du Québec, soit nommé président de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances pour un mandat de cinq ans à compter du 21 juillet 1997, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER